

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION
LA SOURCE**

31 décembre 2025

ASSOCIATION LA SOURCE

SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE DE LA SOURCE – 37360 SEMBLANCAY

SIRET : 775 692 155 00013

.*.*.*.

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSOCIATION LA SOURCE**SIEGE SOCIAL : 1 Avenue de la Source – 37360 SEMBLANCAY****SIRET: 775 692 155 00013**

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA SOURCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA SOURCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes annuels, lié au changement de méthode comptable pour se conformer aux derniers règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers et qui explique l'impact dans les comptes de leur première application.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe « B – Poste du passif, Fonds dédiés » indique la méthodologie de comptabilisation des fonds dédiés qui seront à utiliser sur l'exercice 2026.
- La note de l'annexe « B – Poste du passif, Provisions réglementées » précise les modalités de comptabilisation des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations.
- La note de l'annexe « faits majeurs » fait état d'un litige opposant un salarié à l'association, de son traitement comptable et de son éventuel impact sur les comptes annuels de l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 22 mai 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT



JM LECONTE
Associé

1.1 Bilan actif

Bilan Actif

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	41 038,81	41 038,81	0,00	186,27
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 356 262,23	193 779,18	1 162 483,05	1 174 380,74
Constructions	12 708 531,52	7 620 864,90	5 087 666,62	5 381 776,09
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 032 160,19	1 672 103,33	360 056,86	394 306,03
Autres immobilisations corporelles	3 799 482,09	2 981 295,65	818 186,44	897 175,32
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	99 561,25		99 561,25	160 199,17
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	24 428,50		24 428,50	23 954,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 556,99		10 556,99	11 106,32
Total II	20 072 021,58	12 509 081,87	7 562 939,71	8 043 083,94
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	32 783,07		32 783,07	63 869,52
En-cours de production	2 403,42		2 403,42	6 482,35
Produits finis	15 716,53		15 716,53	12 010,82
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 365,62		12 365,62	32 459,31
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 283 130,22	62 621,12	2 220 509,10	2 308 526,77
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	487 064,67		487 064,67	659 639,91
Charges constatées d'avance	17 143,01		17 143,01	14 862,83
Valeurs mobilières de placement	3 031 755,02		3 031 755,02	3 031 755,02
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 340 492,84		6 340 492,84	3 335 906,94
Total III	12 222 854,40	62 621,12	12 160 233,28	9 465 513,47
Comptes de régularisation				
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	32 294 875,98	12 571 702,99	19 723 172,99	17 508 597,41

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

1.2 Bilan passif

Bilan Passif

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	865 159,16	891 487,45
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		58 834,54
Réserves pour projet de l'entité	5 167 978,83	4 723 717,24
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 659 683,89</i>	
Autres	1 054 961,77	1 257 023,07
Report à nouveau	2 143 925,65	1 901 972,98
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-50 347,29</i>	<i>-235 601,43</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	155 188,69	408 946,25
<i>Dont excédent des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>120 018,71</i>	
Situation nette (sous total)	9 387 214,10	9 183 146,99
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 139 715,20	1 232 909,70
Provisions réglementées	877 677,97	1 544 168,80
Total I	11 404 607,27	12 019 060,03
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	939 509,67	528 386,61
Total II	939 509,67	528 386,61
PROVISIONS		
Provisions pour risques	83 517,67	
Provisions pour charges	1 062 880,03	1 026 862,20
Total III	1 146 397,70	1 026 862,20
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 646 974,84	1 422 568,26
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		1 184,73
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	497 493,89	505 234,90
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 187 710,94	1 305 359,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 879,67	3 076,55
Autres dettes	774 944,25	606 063,07
Produits constatés d'avance	111 654,76	90 801,53
Total IV (1)	6 232 658,35	3 934 288,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	19 723 172,99	17 508 597,41

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat (1/2)

Compte de résultat

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	600,00	640,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 014 327,27	1 052 571,91
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	141 076,61	114 277,36
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	11 878 869,53	12 001 429,31
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 210,00	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	94 058,08	42 179,20
Utilisations des fonds dédiés	301 638,56	65 354,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	1 538 745,59	1 499 468,66
Total I	14 972 525,64	14 775 920,44
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	308 071,48	355 638,24
Variation de stock	31 086,45	-6 113,73
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 521 455,04	3 101 999,12
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	691 369,03	679 176,85
Salaires	6 907 872,57	6 765 526,90
Cotisations sociales	2 448 140,22	2 587 229,92
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	652 504,13	725 612,31
Dotation aux provisions	240 168,11	112 000,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	6 980,40	0
Reports en fonds dédiés		254 807,00
Autres charges	15 857,19	39 963,16
Total II	14 823 504,62	14 615 839,77
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	149 021,02	160 080,67
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	77 474,23	5 752,16
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		102 573,71
Total III	77 474,23	108 325,87
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 816,53	17 378,07

Compte de résultat (2/2)

Compte de résultat

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	17 816,53	17 378,07
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	59 657,70	90 947,80
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	208 678,72	251 028,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	17 396,19	207 647,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	63 667,01	45 492,66
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-46 270,82	162 154,78
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 219,21	4 237,00
Total des produits (I + III + V)	15 067 396,06	15 091 893,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 912 207,37	14 682 947,50
EXCÉDENT OU DÉFICIT	155 188,69	408 946,25

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	4 776,00	
TOTAL	4 776,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	4 776,00	
TOTAL	4 776,00	

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

L'Association La Source située 1 avenue de La Source à Semblancay (37360) a pour activité la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'association intervient principalement dans le département d'Indre et Loire et a pour objet de répondre aux besoins de la population en termes de gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) prenant en charge les personnes en situation de handicap.

La gestion des établissements ESMS dépendent du code d'action sociale et des familles.

Désignation de l'Association : Association La Source

Total du bilan au 31 décembre 2025 : 19 723 173€

Résultat de l'exercice au 31 décembre 2025 : 155 189€ (Excédent)

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 avril 2026.

NOTE LIMINAIRE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – PERIMETRES DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'**Association La Source**.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 regroupent les activités suivantes :

II – DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS

- SECTEUR GESTION CONVENTIONNEE :

- **Agence Régionale de la Santé (ARS) – Assurance Maladie ESMS**

IME La Source
SESSAD La Source
ESAT Social Les Ateliers de l'Europe
FAM Soins d'Ambillou

- **Conseil Départemental (CD) du 37 :**

FAM Hébergement d'Ambillou
Foyer d'hébergement Renoir
SAVS
Foyer de Vie de Semblancay
Foyer de Vie d'Ambillou
Accueil de jour La Parenthèse

- **Agence Régionale de la Santé (ARS) – Conseil Départemental**

Siège Social

- SECTEUR GESTION NON CONVENTIONNEE :

Fonds Associatifs Propres
Centre Equestre
ESAT activité commerciale

III – LES OPERATIONS INTERNES

Les opérations internes sont neutralisées dans le cadre de l'agrégation des comptes suivant les principes suivants :

Au niveau du bilan

- Élimination des comptes de liaison inter établissements.

Au niveau du compte de résultat

- Élimination des charges et produits inter établissements.

Il s'agit essentiellement des frais de siège et des prestations réalisées principalement entre l'ESAT partie commerciale au profit des établissements et services de l'Association La Source.

IV – LES FAITS MAJEURS

L'exercice 2025 a été marqué par la première application du règlement ANC n°2022-06. Cette évolution réglementaire a conduit à une adaptation du plan de comptes de l'association La Source et à certains reclassements de présentation, notamment des comptes à terme présentés désormais en disponibilités. Ces changements sont sans incidence sur le résultat de l'exercice et sur le montant des fonds propres.

Un salarié a introduit une instance devant le Conseil de prud'hommes aux fins de contester la rupture de son contrat de travail. Le montant des prétentions formulées dans ce cadre s'élève à 76 380 €. Parallèlement, l'association a engagé à l'encontre de ce salarié des poursuites pénales fondées sur les mêmes faits que ceux ayant motivé son licenciement.

Au regard de l'état d'avancement des procédures en cours et des éléments d'appréciation disponibles à la date de clôture de l'exercice 2025, le risque de condamnation n'apparaît pas suffisamment probable pour justifier la comptabilisation d'une provision pour litige. En conséquence, aucune provision n'a été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

V – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Principe de régularité, sincérité, image fidèle et prudence.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables tendent vers une convergence entre les comptes annuels et les comptes administratifs et Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 adopté par l'ANC le 5 juin 2014
- La loi n°83-353 du 30 avril 1983
- Le décret 83-1020 du 29 novembre 1983
- Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général
- Les règlements comptables :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs

- o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- Le règlement 2023-03 vient modifier le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Le règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifie substantiellement le règlement ANC n°2014-03 en vue de moderniser et simplifier les états financiers et le plan de compte général. Il est applicable à compter du 1 janvier 2025.
- L'avis du Conseil National de la comptabilité :
 - o 2007-05 du 4 mai 2007, relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du C.A.S.F. appliquant l'instruction budgétaire M22 BIS et associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements ANC 2019-04 et ANC 2014-03.
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L 312 -1 du CASF.

VI – CHANGEMENTS DE PRESENTATION DES COMPTES

Le règlement ANC n°2022-06 est applicable pour la première fois aux exercices couvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les principales dispositions du règlement se traduisent par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan des comptes et la mise à jour de la nomenclature des comptes ;
- La modernisation et la réduction du nombre de modèle d'états financiers ;
- Les informations dans l'annexe.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'association a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712...Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582...Pénalités, amendes fiscales et pénales	0 €
675...Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	652...Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédés	6 980 €
775...Produits de cession d'éléments d'actif	757...Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0 €
777...Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747...Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	93 195 €
791...Transferts de charges d'exploitation (remboursement de formation)	649...Remboursement de formation	
791...Transferts de charges d'exploitation (avanrage en nature)	6419... Avantages en nature	0 €
791...Transferts de charges d'exploitation (remboursement assurance)	7587....Indemnités d'assurance	17 448 €
		117 623 €

En 2025, il a été effectué les changements de présentation des comptes dans le cadre du respect de l'application du PCG notamment :

- **Le bilan**

Les provisions réglementées

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ont fait l'objet d'un reclassement en fonds dédiés.

Les provisions pour risques et charges

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'un reclassement et provision pour pensions et obligations similaires.

VII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Il n'y a pas d'évènements postérieure à la clôture des comptes.

A – POSTE DE L'ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabiliser en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Désignation	Durées d'Amortissement pratiquées
Construction	20 à 30 ans
Installations générales, agencements et aménagement divers	3 à 15 ans
Matériel et outillage divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 8 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Depuis 2007, les constructions et les agencements et aménagements des constructions ont fait l'objet d'un retraitement en application de la méthode dite des composants, chaque élément ayant un rythme d'utilisation différent de l'immobilisation dans son ensemble. Les agencements ont été portés dans les comptes de construction. Les amortissements pratiqués, dans ce cas là, l'ont été sur la base de la méthode de la réallocation des valeurs comptables nettes (méthode prospective).

L'Association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les stocks sont valorisés au 31 décembre 2025 à hauteur de **50 903€** et concernent exclusivement l'activité commerciale de l'ESAT.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont ventilées entre :

- Les activités commerciales de l'ESAT,
- Les créances en lien avec la facturation des prix de journées au département.

Les créances clients, usagers et comptes rattachés sont

Organisme	31/12/2025	%
Clients activité commerciale	167 212 €	7,32%
Départements	2 042 717 €	89,47%
Créances douteuses	65 398 €	2,86%
Autres établissements et factures à établir	7 803 €	0,34%
	2 283 130 €	100%

Trésorerie

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La méthode retenue pour la cession des valeurs mobilières est celle du « premier entré, premier sorti ».

Les instruments financiers sont des OPCVM à hauteur de 31 755 €.

Les placements à capital garanti sont en cours au 31 décembre 2025 sous forme de compte à terme d'une durée d'un an à deux ans au taux de rendement brut compris entre 2.1% et 3.053% selon la durée auprès :

Du crédit coopératif pour 2 000 000€ (3 coupons de 500 000€ et 2 coupons de 250 000€)

Des placements à capital garanti sont en cours au 31 décembre 2025 sous forme de compte à terme d'une durée d'un an à 5 ans au taux de rendement brut de 2.1% à 3.5 % auprès :

De la caisse d'épargne pour 1 000 000 € (2 coupons de 500 000 €)

Des intérêts à recevoir ont été constaté pour un montant de 127 387 € au 31 décembre 2025.

Trésorerie

- L'association bénéficie, pour les comptes ouverts auprès du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne d'une convention d'unité de comptes. Le solde présenté au bilan consolidé actif est la compensation des soldes :

- A L'Actif

Banques	Livrets OPCVM	CAT	Caisse	Interets cours	Crédit agricole	Total
5 864 767 €	355 117 €	3 000 000 €	1 823 €	127 387 €	23 154 €	9 372 248 €

B – POSTE DU PASSIF

Fonds propres

Les fonds propres « sans droit de reprise » correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité, l'association à une assurance sur l'affectation des ressources provenant de donations, de subventions d'investissement sur bien renouvelable.

Les fonds propres « avec droit de reprise » prévoient un droit de reprise éventuel des apports, ils comptabilisent les fonds statutaires et les fonds complémentaires.

Un tableau détaillé de la variation des fonds associatifs est communiqué en annexe.

Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Un tableau détaillé de la variation par établissement est communiqué en annexe.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans le report à nouveau.

Un tableau détaillé de la variation par établissement est communiqué en annexe.

Subventions renouvelables

Les subventions affectées à un bien non renouvelable par l'association figurent au passif du bilan dans les autres fonds propres.

Le solde des subventions d'investissements perçues est de 1 139 715 € et correspond principalement aux subventions attribuées à l'IME et à l'ESAT, pour la construction de l'hébergement de l'IME et la construction de l'ESAT sur Fondettes.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées inscrites dans les comptes de l'exercice 2025 pour un montant de 877 678 € concernent :

- Les amortissements dérogatoires pour 238 426 € ;
- Produits financiers des ESSMS pour 45 902 € ;
- La plus-value nette d'actif immobilisé pour 593 350 €.

Réserves des plus-values nettes d'actif

En application des articles R.314-81 et R.314-95 du CASF, les provisions réglementées inscrites sous les rubriques « 14861 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé », « 14862 Réserves des plus-values nettes d'actif circulant » et « 1483 Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS » peuvent être constituées.

Les plus-values nettes sont transférées en fonds propres pour : 639 252 €

Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Le détail des provisions pour risques et charges en annexe.

Les provisions inscrites en « autres provisions pour risques et charges » d'un montant de 277 249 € concernent :

- Une provision inhérente aux loyers en qualité de bailleurs pour les établissements d'Ambillou (FAM et Foyer de Vie) pour 181 298 € ;
- Une provision constituée sur le Siège pour les évaluations à hauteur de 4 968 €7 ;
- Une provision pour rémunération des travailleurs en situation de handicap sur l'ESAT commercial pour 83 518€ ;
- Des autres provisions pour charges sur le SAVS et le Foyer de Vie de Semblancay pour 7 464 €.

Les provisions pour risques et charges impactent la dotation aux provisions de 470 612€ sur le compte de résultat. Les reprises de provisions pour risques et charges impactent de compte de résultat de 25 457 €.

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectée par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard au 31 décembre 2025. Ces fonds dédiés sont de 939 510 € dont 712 762 € inhérents au reclassement des provisions pour renouvellement des immobilisations en fonds dédiés conformément aux obligations comptables des associations. Le détail est donné dans des tableaux en annexe.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).
Le détail est donné dans un tableau annexe.

Dettes provisionnées pour congés à payer

La comptabilisation de l'ajustement des dettes provisionnées pour congés à payer dans les comptes annuels minore le résultat excédentaire de 4 430 €.

Trésorerie

Les banques créditrices d'un montant de -2 614 887 € correspondent aux établissements et services suivants :

- Foyer de Vie de Semblancay pour - 292 510 € ;
- Centre Equestre pour – 44 083 € ;
- Association pour – 1 4 91 667 € ;
- Siège pour – 786 627 €.

C - POSTE DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat

Le résultat comptable des comptes annuels de l'association est excédentaire de 155 189 €.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement aux variations des provisions règlementées :

- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisée ;
- Produits financiers des ESSMS.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de – 46 271 €, lié à la dotation aux autres provisions règlementées des produits financiers pour 45 902 €.

Impôt sur les sociétés

L'association est redevable de l'impôt sur les sociétés en 2025 d'un montant 7 219 € sur certains placements financiers (taux à 24% - 15% -10%).

D – ENGAGEMENT HORS BILAN DONNE

Capital restant dû des emprunts

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 et les garanties sont de 1 031 259 €.

Intérêts d'emprunts

Les intérêts non échus s'élèvent à : 116 590 €.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités pour de fin de carrière sont calculées selon :

- L'article 18 de la Convention Collective des Etablissements et Services pour Personnes Handicapées ou Inadaptées du 15 mars 1966.

Le montant de l'indemnité varie en fonction de l'ancienneté des salariés. Soit :

- Un mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté dans l'établissement
- Trois mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la CCNT 1966
- Six mois de salaire pour 25 ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la CCNT 1966

En 2025, les engagements sont calculés avec :

- Un âge de départ prévisionnel à 65 ans ;
- Un taux d'évolution des rémunérations de 1% ;
- Un taux de charges sociales et fiscales de 50% ;
- Le taux de rotation est propre à chaque établissement ;
- Un taux d'actualisation de 3,95%.

L'indemnité de fin de carrière s'élève à 866 849 €.

Cet engagement est totalement couvert par :

- Les provisions comptabilisées à hauteur de 866 849 €.

E – AUTRES INFORMATIONS

Valorisation du bénévolat

Il y a lieu de noter que le règlement des normes comptables ANC n°2018 – 06 applicable au 1 janvier 2020 prévoit la comptabilisation des contributions volontaires en nature dans la mesure où leur montant et leur nombre est significatif.

La contribution des bénévoles pour l'exercice 2025 s'élève à 4 776 €, correspondant à 268 heures de bénévolat pour 19 personnes.

Contribution en nature

Le montant des contributions volontaires en nature ne justifie pas une inscription au compte de résultat.

Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires Commissaire aux Comptes (selon décret 2008-1487 du 30/12/2008)

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes afférent à la certification des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève 60 281 € TTC.

3.2 Immobilisations

Immobilisations

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Acquisition, apports
Frais d'établissement et de développement	41 039	
Donations temporaires d'usufruit		
Autres		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 039	
Terrain	1 368 165	
Construction sur sol propre	11 915 061	
Construction sur sol autrui		
Const. install. générales, agencement, aménagement	852 246	51 623
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 673 326	68 081
Installations générales, agencements, aménagements	2 045 761	6 277
Matériel de transport	978 249	17 216
Matériel de bureau, informatique, mobilier	767 737	34 095
Emballages récupérables et divers	440 386	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	98 661	1 870
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 139 592	179 161
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilisés	23 954	475
Prêts et autres immobilisations financières	11 106	1 300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 060	1 775
TOTAL GENERAL	20 215 691	180 935

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			41 039
Donations temporaires d'usufruit			
Autres			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			41 039
Terrain	11 902	1 356 262	
Construction sur sol propre	20 174	11 894 887	
Construction sur sol autrui			
Const. install. générales, agencement, aménagement	90 225	813 644	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	148 338	1 593 069	
Installations générales, agencements, aménagements	3 568	2 048 469	
Matériel de transport		995 465	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	47 578	754 253	
Emballages récupérables et divers		440 386	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	970	99 561	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	322 755	19 995 998	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			24 429
Prêts et autres immobilisations financières	1 849		10 557
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 849		34 985
TOTAL	324 604		20 072 022

3.3 Amortissements

Amortissements

Association la Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentation (dotation de l'exercice)	Diminution (reprise de l'exercice)	Amortissements fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				0
Frais de développement				0
Concessions, brevets, licences, marques				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles	40 853	186	0	41 039
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 853	186	0	41 039
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	193 784	11 618	11 622	193 779
Constructions	7 385 531	344 600	109 267	7 620 865
- Sur sol propre	6 801 342	309 494	20 174	7 090 663
- Sur sol d'autrui				0
- Installation générales agent. des constructions	584 189	35 106	89 093	530 202
Installations techniques matériel et outillage	1 279 020	98 292	144 300	1 233 012
Autres instal, agencement, aménagement divers	1 474 433	75 320	3 568	1 546 185
Matériel de transport	783 409	61 575	0	844 984
Matériel de bureau, mobilier	575 191	61 036	47 395	588 832
Autres immobilisations corporelles	440 386			440 386
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 131 755	652 441	316 152	12 468 043
TOTAL	12 172 607	652 627	316 152	12 509 082

3.4 Provisions inscrites au bilan

Provisions

Association La source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature des provisions	Début d'exercice	Retraitement	Début d'exercice après retraitement	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Provisions Règlementées						
Prov. pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers						
Provision pour investissement						
Provision pour hausse des prix						
Provisions pour amortissements dérogatoires						
Provisions fiscales pour prêts d'installation						
Provisions réglementées relatives à la couverture du BFR						
Autres provisions réglementées	1 544 169	-712 762	831 407	63 667	17 396	877 678
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 544 169	-712 762	831 407	63 667	17 396	877 678
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes de marché à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provision pour pensions et obligations similaires	721 401		721 401	213 594	68 145	866 849
Provision pour impôts						
Provision pour renouvellement des immobilisations						
Provision pour gros entretien et grosses réparations	2 755		2 755		456	2 300
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés payés						
Autres provisions pour risques et charges	302 706		302 706		25 457	277 249
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 026 862		1 026 862	213 594	94 058	1 146 398
Provisions pour dépréciations						
Sur immobilisations						
- incorporelles						
- corporelles						
- titres mis en équivalence						
- titres de participation						
- autres immobilisations financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciations	36 047		36 047	26 575		62 621
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	36 047		36 047	26 575		62 621
TOTAL GENERAL	2 607 078	-712 762	1 894 316	303 835	111 454	2 086 697
Dont provisions pour pertes à terminaison						
				240 168	94 058	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation						
- financières						
- exceptionnelles				63 667	17 396	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la coture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

3.5 Variation des fonds propres

Variation des Fonds Propres

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
	Montant Approuvé	Montant Retraitements	Montant Retraité	Montant	Montant	Montant	Montant
FONDS PROPRES							
Fonds propres sans droit de reprise	891 487	0	891 487				865 159
Statutaires	891 487	-424 028	467 459		482 688		950 147
Complémentaires		424 028	424 028			509 016	-84 988
Legs et donations							
Subventions d'investissement sur biens renouvelables							
Fonds propres avec droit de reprise							
Statutaires							
Complémentaires							
Ecart de réévaluation							
Réserves (total)	6 039 575	0	6 039 575	155 468	27 896		6 222 939
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (cpt 10685)</i>	4 587 251	0	4 587 251	-86 785			4 500 466
Dont autres réserves	1 257 023	-444 314	812 709	242 253			1 054 962
Report à nouveau (total)	1 901 973		1 901 973	253 478	-11 525		2 143 926
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-235 601						50 347
- Dont cpte 1150 - solde créditeur	401 160	205 271	606 431	460 838			1 067 270
- Dont cpte 11590 - charge prise en charge différée	-90 137	-33 842	-123 980	-304 083			-328 062
- Dont cpte 11591 - charges rejetées contestées				-261			-261
- Dont cpte 11592 - charges/produits pris en compte différés	-573 750		-573 750	18 564			-555 186
Dont report à nouveau général	2 164 700	-171 429	1 993 271	-21 581	-11 525		1 960 165
Excédent ou déficit de l'exercice	408 946		408 946	-408 946	155 189		155 189
Excédent ou déficit de l'exercice	408 946		408 946	-408 946	155 189		155 189
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>							120 019
Dont résultat hors gestion contrôlée							35 170
SITUATION NETTE (I)	9 241 981	0	9 241 981		171 559		9 387 212
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	1 232 910		1 232 910			93 194	1 139 716
Provisions réglementées	1 544 169	-712 762	831 407		63 667	17 396	877 678
<i>Dont cpte 141 - Prov. régl. couverture BFR ESSMS</i>							
<i>Dont cpte 1483 - Prov. régl. produits financiers ESSMS</i>							45 902
<i>Dont cpte 1486 - Prov. régl. plus-values nettes actif ESSMS</i>			593 350				593 350
TOTAL (II)	2 777 079	-712 762	2 064 317		63 667	110 590	2 017 394
TOTAL (I+II)	12 019 060	-712 762	11 306 297		235 226	110 590	11 404 606

3.6 Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature de la provision réglementée	Dépréciation à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation à la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	36 047	26 575		62 622
TOTAL	36 047	26 575		62 622

3.7 État des échéances des créances à la clôture

Etat des échéances des créances à la cloture

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	34 985	0	34 985
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	34 985		34 985
Créances de l'actif circulant	2 770 195	2 770 195	0
Clients, usagers douteux ou litigieux	2 283 130	2 283 130	
Autres créances clients, usagers	30 871	30 871	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	22 769	22 769	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	99 243	99 243	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		0	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	13 421	13 421	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	13 299	13 299	
Divers	197 287	197 287	
Confédération, fédérations, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	110 176	110 176	
Charges constatées diverses	17 143	17 143	
TOTAL DES CREANCES	2 822 323	2 787 338	34 985

3.8 État des échéances des dettes à la clôture

Etat des échéances des dettes à la cloture

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	3 646 975	2 683 203	277 768	686 004
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	497 494	497 494		
Dettes fiscales et sociales	1 187 710	1 187 710		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 877	13 877		
Autres dettes	774 944	774 944		
Produits constatés d'avance	111 655	111 655		
TOTAL DES DETTES	6 232 655	5 268 883	277 768	686 004

3.9 Charges à payer

Charges à payer

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	829	872	-43
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		829	872	-43
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	146 925	156 710	-9 786
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		146 925	156 710	-9 786
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
40840000	FOURNISSEURS D'IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		0,00	0,00	0,00
AUTRES DETTES				
4682100	AUTRES CHARGES A PAYER	610,00	183 767	-183 157
TOTAL AUTRES DETTES		610,00	183 767	-183 157
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETtes PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	397 061	381 320	15 741
42822000	DETtes PROVISION ANNUALISATION	12 495		12 495
42860000	PERSONNEL CHARGES A PAYER	64 225	45 793	
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	165 982	172 540	-6 558
43822000	CHARGES SOCIALES ANNUALISATION	4 764		4 764
43860000	ORGANISMES SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	24 173	50 966	-26 793
43900000	ORGANISME SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	11 656		
44812000	ETAT CHARGES A PAYER	9 078		9 077,99
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		689 435	650 619	38 816,47
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810000	INTERETS COURUS A PAYER	0		0
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		0	0,00	0,00
TOTAL CHARGES A PAYER		837 799	991 968	-154 169

3.10 Produits à recevoir

Produits à recevoir

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS, ADHERENTS, USAGERS FACTURES A ETABLIR	6 007	6 320	-313
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 007	6 320	-313
AUTRES CREANCES				
40910000	FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	400	1 404	-1 004
40980000	R.R.R. A OBTENIR ET AVOIRS NON RECUS	0	0	0
42870000	PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR		8 874	-8 874
43870000	ORGANISES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR		8 332	-8 332
43900000	ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	57 164	0	57 164
44820000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	13 299		13 299
46700000	DIVERS COMPTES DEBITEURS PRODUITS A RECEVOIR	78 949	0	78 949
46870000	AUTRES PRODUITS A RECEVOIR		270 872	-270 872
TOTAL AUTRES CREANCES		149 812	289 481	-138 665
BANQUES ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
51880000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	127 387	101 029	26 358
TOTAL BANQUES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		127 387	101 029	26 358
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		283 207	396 830	-112 619

3.11 Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 143	14 863	2 280
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		17 143	14 863	2 280
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	111 655	90 802	20 853
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		111 655	90 802	20 853

III. L'ANNEXE

3.12 Tableau des emprunts en cours

TABLEAU DES EMPRUNTS EN COURS													
Association La Source Du 01/01/2025 au 31/12/2025													
INTERETS RESTANT DUS													
CAPITAL RESTANT DU													
EMPRUNTS	Durée	Taux	Capital emprunté	A Nouveau	Solde au 31/12/2025	REPARTITION				REPARTITION DES INTERETS			
						-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	total	-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	total
ESAT Social Emprunt CC	21.75	1.55%	700 000 €	552 807 €	520 439 €	32 893 €	136 790 €	350 756 €	487 546 €	7 834 €	26 119 €	25 971 €	59 924 €
ESAT Commercial Emprunt CC	21.75	1.55%	650 000 €	513 359 €	483 265 €	30 544 €	124 292 €	328 438 €	452 729 €	7 274 €	24 254 €	24 116 €	55 644 €
SESSAD Emprunt CC	15	1.00%	60 000 €	31 569 €	27 555 €	4 058 €	16 686 €	6 811 €	23 497 €	283 €	677 €	62 €	1 022 €
TOTAL			1 410 000 €	1 097 735 €	1 031 259 €	67 496 €	277 768 €	686 004 €	963 772 €	15 391 €	51 050 €	50 149 €	116 590 €

III. L'ANNEXE

3.13 Variation des fonds dédiés

Variation des Fonds Dédiés

Association La Source Du 01/01/2025 au 31/12/2025									
	A l'ouverture de l'exercice			Versement des fonds sur l'exercice	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Début d'exercice	Retraitements	A engager au début d'exercice		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
SI Total Subventions d'exploitation									
SI Total Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	528 387	712 762	1 241 148	1 241 148	301 639			939 510	
Fonds dédiés à l'investissement		703 182	703 182	703 182	50 821			652 360	
Fonds dédiés									
Fonds dédiés à l'exploitation	528 387	9 580	537 967	537 967	250 817			287 149	
SI Total Contributions financières d'autres organismes									
SI Total Ressources liées à la générosité du public									
Dons manuels reçus antérieurement									
Dons manuels reçus en 2025									
Total	528 387		1 241 148		301 639			939 510	

3.14 Tableau de suivi des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés					
Association La Source					
Du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Rubriques	Debut Exercice	A engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Montant restant en engager an fin d'exercice
Dons					
Legs					
TOTAL GENERAL					

3.15 Fonds dédiés sur contributions des autorités de tarification (1/2)

Fonds dédiés sur contributions des autorités de Tarification

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Projet - Objet du fonds dédié	N°compte	A l'ouverture de l'exercice	Transferts	Report (cote 6892)	Utilisations (cpt 7892)		A la clôture de l'exercice
					Montant global	Dont remboursements aux autorités	
IME - Contribution pour renouvellement des immobilisations		650 580,49	650 580,49	0,00	40 976,84		609 603,65
NPU CNR 2016 1/5 PPI	14200018	31 600,00	-31 600,00				0,00
NPU CNR 2021 Investissements	14200019	88 306,00	-88 306,00				0,00
NPU CNR a amortir plateau sport	14290200	8 601,06	-8 601,06				0,00
NPU CNR a amortir enrobé	14290300	3 905,15	-3 905,15				0,00
NPU CNR a aménager refection appartement	14290500	2 922,62	-2 922,62				0,00
NPU CNR a aménager trav mises aux normes	14290600	95 096,41	-95 096,41				0,00
NPU CNR a amort aménagement terrain	14290700	233,67	-233,67				0,00
NPU CNR a amort immo et travaux	14290900	201 613,76	-201 613,76				0,00
NPU CNR a aménager agrand internat	14291100	145 375,35	-145 375,35				0,00
NPU CNR a aménager AM salle à manger	14291500	69 687,69	-69 687,69				0,00
NPU CNR a am solide prv travaux	14291700	3 238,78	-3 238,78				0,00
2016 - CNR Investissements 1/5 PPI	19210018		31 600,00				31 600,00
2021 - CNR Investissements	19210019		88 306,00				88 306,00
CNR Investissements agrandissement internat	19211100		145 375,35		9 381,82		135 993,53
CNR Investissements solide travaux	19211700		3 238,78		1 652,03		1 586,75
CNR inv plateau sport	19219020		8 601,06		2 627,78		5 973,28
CNR Investissements enrobé	19219030		3 905,15		1 130,61		2 774,54
CNR Investissements aménagement terrain à bâtir	19200000		233,67		233,67		0,00
CNR Investissements refection appartement	19219050		2 922,62		1 202,34		1 720,28
CNR Investissements mises aux normes	19219070		95 096,41		6 408,26		88 688,15
CNR Investissements immob et travaux	19219090		201 613,76		13 363,60		188 250,16
CNR Investissements salle a manger	19219150		69 687,69		4 976,73		64 710,96
IME - Autres contributions des autorités de tarification affectées à un projet		427 888,16	427 888,16	0,00	190 261,42		237 626,74
NPU Fds dédiés eval int et ext	19400700	11 732,74	-11 732,74				0,00
NPU Fds dédiés formation educteur spécialisé	19400900	49 514,74	-49 514,74				0,00
NPU Fds dédiés format et évaluation	19401200	13 672,16	-13 672,16				0,00
NPU Fds dédiés sit complexes	19401400	40 000,00	-40 000,00				0,00
NPU Fds dédiés fonct UEE	19401500	75 000,00	-75 000,00				0,00
NPU Fds dédiés forma qualif ed	19401600	3 406,52	-3 406,52				0,00
NPU Fds dédiés aides aux aidants	19402000	34 562,00	-34 562,00				0,00
NPU Fds dédiés disp d'accomp méd	19402100	100 000,00	-100 000,00				0,00
NPU Fds dédiés transport	19402300	100 000,00	-100 000,00				0,00
CNR Exploitation evaluation inter/exter	19220003		11 732,74		11 732,74		0,00
CNR Exploitation formation et evaluation	19220005		13 672,16		13 672,16		0,00
CNR Exploitation situations complexes	19220007		40 000,00		0,00		40 000,00
CNR Exploitation fonctionnement UEE	19220008		75 000,00		71 380,00		3 620,00
CNR Exploitation form qual educteur	19220009		3 406,52		3 406,52		0,00
CNR Exploitation aides aux aidants	19220010		34 562,00				34 562,00
CNR Exploitation dips acc medi social	19220011		100 000,00				100 000,00

3.15 Fonds dédiés sur contributions des autorités de tarification (2/2)

Fonds dédiés sur contributions des autorités de Tarification

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Projet - Objet du fonds dédié	N°compte	A l'ouverture de l'exercice	Transferts	Report (cote 6892)	Utilisations (cpt 7892)		A la clôture de l'exercice
					Montant global	Dont remboursements aux autorités	
CNR Exploitation transport	19220012		100 000,00		55 800,00		44 200,00
CNR Exploitation acc jeunes prob spe	19220013		49 514,74		34 270,00		15 244,74
TOTAL IME		1 078 468,65	1 078 468,65	0,00	231 236,26		847 230,39
SESSAD - Autres contributions des autorités de tarification affectées à un projet							
CNR Exploitation évaluation interne	19220000	34 410,11	34 410,11	0,00	2 262,74		32 147,37
CNR Exploitation gratification de stage	19220001	0,00	2 262,74		2 262,74		0,00
CNR Exploitation transport	19220012	0,00	4 338,09				4 338,09
FDS dédiées CNR evaluation interne externe	19400000	2 262,74	27 809,28				27 809,28
FDS dédiées CNR evaluation interne externe	19400001	583,80	-2 262,74				0,00
FDS dédiées CNR Emploi d'avenir	19400002	3 754,29	-583,80				0,00
FDS dédiées CNR transport	19402300	3 754,29	-3 754,29				0,00
TOTAL SESSAD		27 809,28	-27 809,28	0,00	2 262,74		32 147,37
ESAT - Contribution pour renouvellement des immobilisations							
NPU CNR 2008 a amort p/chaud	14290000	30 638,78	30 638,78	0,00	7 923,12		22 715,66
NPU CNR a am relocalisat ESAT	14290500	1 792,93	-1 792,93				0,00
CNR INV 2008 P/CHAUD	19219000	28 845,85	-28 845,85		0,00		0,00
CNR INV relocalisation ESAT	19219060	0,00	1 792,93		988,45		804,48
ESAT - Autres contributions des autorités de tarification affectées à un projet							
NPU CNR autodetermination	14200200	9 580,00	28 845,85		6 934,67		21 911,18
CNR Exploitation autodetermination	19200000	9 580,00	9 580,00	0,00	9 580,00		0,00
TOTAL ESAT		40 218,78	40 218,78	0,00	17 503,12		22 715,66
EAM - Contribution pour renouvellement des immobilisations							
NPU CNR 2024 Investissement Rail transfert	14200100	21 962,35	21 962,35	0,00	1 921,44		20 040,91
NPU CNR 2014 Logiciel gestion médical FAMIM	14217200	5 227,00	-5 227,00				0,00
NPU CNR Matériel Médical à amortir FAMIM	14219710	9 960,00	-9 960,00				0,00
2024 - CNR Investissements rail transfert	19210100	6 775,35	-6 775,35				0,00
CNR Investissements matériel médical	19211720	0,00	5 227,00		395,25		4 831,75
CNR Investissements matériel médical	19219710	0,00	9 960,00		0,00		9 960,00
EAM - Autres contributions des autorités de tarification affectées à un projet							
NPU CNR Formation	19401300	66 088,34	66 088,34	0,00	1 526,19		5 249,16
CNR Exploitation Formation	19220006	827,11	-827,11		48 713,00		17 375,34
CNR Exploitation situations critiques	19220020	827,11	827,11				0,00
TOTAL EAM		65 261,23	65 261,23		48 713,00		827,11
TOTAL		88 050,69	88 050,69	0,00	50 634,44		16 548,23
TOTAL		1 241 148,23	1 241 148,23	0,00	301 638,56	0,00	939 509,67

3.16 Détail rubrique legs, donations, assurances-vie

Détail rubrique legs, donations, assurances-vie	
Association La source	
Du 01/01/2025 au 31/12/2025	
Rubriques	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 210
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou doantions destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 210

3.17 Tableau des subventions d'investissement

Tableau des subventions d'investissement

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des subventions d'investissement	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Subvention d'investissement brutes	2 394 223			2 394 223
Etalement des subventions rattachées au résultat	-1 161 313		-93 195	-1 254 508
Subventions nettes	1 232 910		-93 195	1 139 715

3.18 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagement en matière de pension	
Autres engagements donnés	
Intérêts des emprunts restants dus au 31/12/2025	116 590
Capital restant du au 31/12/2025	1 031 259
Loyers en crédit bail	
Hypothèques et privilèges	
Autres engagements reçus : natissement, cautionnement,	
TOTAL	1 147 849

3.19 Contributions volontaires en nature et bénévoles

Détail des contributions volontaires en nature et bénévoles

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Méthode de valorisation	Montant
Contributions volontaires en nature		
La nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne justifie pas l'inscription au compte de résultat		
Contributions des bénévoles		
La contribution s'élève à 4 776€ correspondant à 268 heures de bénévolat pour 19 personnes.		4 776
TOTAL GENERAL		4 776

3.20 Détail des financements publics

Détail des financements publics

Association La Source
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (dont Département)	Total
Concours publics						
Produits de la tarification		4 535 983			7 241 706	11 777 689
Subventions d'exploitation						
Département						
Autres (taxe apprentissage, pole emploi)		7 986				7 986
Subventions d'investissements						
Département						
Région						
Autres (taxe d'apprentissage, autres organismes privés)		93 195				93 195
TOTAL		4 637 164			7 241 706	11 878 870

3.21 Produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

Produits et Charges inscrits en résultat exceptionnel

Association La Source Du 01/01/2025 au 31/12/2025				
Type d'événement majeur et inhabituel	Produits N en €	Charges N en €	Impact net N en €	Montant déjà inscrit au cours des exercices antérieurs
Description de l'événement				
Amortissements dérogatoires			-995	Amortissements dérogatoires
Reprise sur provisions réglementées des plus values nettes d'actifs	16 770	17 765	626	Provisions réglementées
Dotations aux autres provisions réglementées - autres produits financiers	626	45 902	-45 902	Provisions réglementées
TOTAL	17 396	63 667	-46 271	

3.22 Provisions réglementées des ESSMS

Provisions réglementées des ESSMS

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature de la provision réglementée	Montant à l'ouverture	Retraitement	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture
Cpte 141 – Provisions réglementées pour couverture du BFR des ESSMS					
Cpte 1411 – Dotation par recours à l'emprunt					
Cpte 1412 – Dotation par financement de l'autorité de tarification					
Cpte 142 – Provisions réglementées relatives aux immobilisations	712 762	-712 762			
Cpte 1421 – Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	712 762	712 762			
Cpte 145 – Amortissements dérogatoires	237 431		17 765	16 770	238 426
Cpte 1483 – Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS			45 902		45 902
Cpte 1486 – Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif	593 976			626	593 350
Cpte 14861 – Plus-values nettes d'actif immobilisé	593 976			626	593 350
Cpte 14862 – Plus-values nettes d'actif circulant					
TOTAL	1 544 169	-712 762	63 667	17 396	877 678

3.23 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature des honoraires	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	60 281
Honoraires afférents aux autres services	
TOTAL	60 281

3.24 Stocks et en-cours

Stocks et en-cours

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	32 783	63 870
Encours de production de biens	2 403	6 482
Encours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	15 717	12 011
Marchandises		
Avances et acomptes versés sur commandes		
TOTAL	50 903	82 363

3.25 Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité gestionnaire

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	155 188,69	408 946,25
Reprise du résultat antérieur	-71 765,00	-203 683,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	83 423,69	205 263,08
Dont résultat effectif sous gestion propre	35 169,98	69 017,23
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	48 253,71	136 245,85

3.26 Tableau des effectifs au 31 décembre 2025

Tableau des effectifs au 31 décembre 2025

Association La Source

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les effectifs

L'effectif présenté ci-dessous correspond aux CDI présents au 31/12.

	Effectif au 31/12/2025	Equivalent Temps Plein ETP au 31/12/2025	Effectif moyen de l'exercice 2025
Personnel salarié			
Salariés cadres	20	16,69	14,05
salariés non cadres	148	136,96	116,56
Apprentis			
Personnel mis à disposition			
Salariés cadres			
salariés non cadres			
Apprentis			
Professeur des écoles	5		
TOTAL	173	153,65	130,61

ASSOCIATION LA SOURCE
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE DE LA SOURCE – 37360 SEMBLANCAY
SIRET: 305 909 155 00044

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation de l'Assemblée générale lors d'une précédente réunion**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, passées au cours des exercices antérieurs et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'Assemblée générale statuant sur les comptes des exercices antérieurs.

Contrats de travail

Les contrats de travail pour les différents directeurs se sont régulièrement poursuivis sur l'exercice.

La rémunération brute allouée au titre de ces contrats de travail et comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à :

- Pour Madame PERRIER Emmanuelle un montant de 64 735,68 €,
- Pour Madame MOREAU-FOUQUET Sophie un montant de 9 766,06 €,
- Pour Madame AZOT Elodie un montant de 56 278,19 €,
- Pour Madame GALINA Hyacinthe un montant de 20 988,07 €,
- Pour Monsieur TOUZET Philippe un montant de 7 992,79 €,
- Pour Madame BURON Isabelle un montant de 34 924,29 €,
- Pour Monsieur DAVAILLON Adrien un montant de 54 165,67 €,
- Pour Monsieur SEMARD Franck un montant de 41 662,40 €.

Fait à Saint Avertin, le 22 mai 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT



JM LECONTE

Associé